



TOIT ET JOIE

groupe
POSTE HABITAT

ileane

TRAIT D'UNION

La lettre des locataires

Lettre des locataires de Toit et Joie - SA HLM au capital de 40 000 € - 82, rue Blomet / 75731 Paris Cedex 15 - Tél.: 01 40 43 59 00 / Fax : 01 40 43 59 96 - esh@toitetjoie.com - www.toitetjoie.com
 Directeur de la publication : Michèle Attar - Responsable de rédaction : Sullivan Vandromme - Réalisation : LeGrand8 - Illustration : Kinkin - Crédit photos : Toit et Joie - Jérémy Luisin - Impression : Accenttonic, 12 000 ex. - ISSN : 1967-5909

aire - sommaire - somm

Déchets à réduire
et à trier

Express ...

Votre enquête
de ressourcesLa Fête des Voisins,
l'incontournableVotre sécurité
dans un ascenseur

Zoom sur...

Déchets à réduire et à trier

Nous produisons de plus en plus de déchets, en moyenne 1 kg par personne et par jour. L'enjeu est de réduire leur volume et leur poids et de favoriser leur recyclage et/ou leur valorisation.

Pour cela :

- évitez au maximum les produits jetables inutiles (lingettes, gobelets,...) et les emballages,
- limitez l'utilisation de sachets plastiques,
- préférez les conditionnements familiaux aux portions individuelles qui produisent beaucoup de déchets et sont plus coûteuses,
- refusez la publicité inutile dans la boîte aux lettres.

Quand tout est mélangé,
on ne récupère rien !

La collecte sélective consiste à séparer et à récupérer les déchets selon leur nature pour les recycler. Aussi, respectez les consignes de tri et jetez les déchets dans le bon conteneur. Chaque commune propose son mode de tri en permettant généralement le recyclage :

- des papiers et cartons, cela évite d'abattre des arbres pour refaire de la pâte à papier (les journaux sont réalisés avec du papier recyclé),



- des boîtes de conserve (sans reste alimentaire), les canettes... Les métaux seront réutilisés,
- des emballages en plastique (bouteilles et flacons...). Ils seront soit réutilisés pour la fabrication de sacs plastiques par exemple ou valorisés (production de chaleur dans des centrales thermiques),
- du verre (soit dans les poubelles prévues à cet effet, soit dans les points d'apport volontaires). Il faut une chaleur de 1600°C pour faire du verre à partir de silice et seulement 1200°C pour refaire du verre à partir de verre !

Vous devez emporter :

- à la déchetterie, les objets encombrants et dangereux (gravats, batteries, huile de vidange, peinture,...),
- à la pharmacie, les médicaments,
- dans les supermarchés ou autres points de vente les piles usagées,
- chez votre vendeur, l'électroménager, le matériel informatique et audiovisuel. A l'achat vous payez une taxe, votre vendeur doit vous reprendre vos vieux appareils.

les brèves - express -

“ TOIT ET JOIE A PARTICIPÉ DU 6 AU 8 AVRIL AU SALON DE LA NOUVELLE VILLE.

Cette manifestation a été l'occasion de rencontrer les Maires d'Île-de-France et d'étudier les futures constructions de logements.

“ TOIT À PARTA-G FAVORISE LA COHABITATION ENTRE LES GÉNÉRATIONS.

Ce nouveau projet vous offre la possibilité, si vous vous sentez seul dans votre appartement, d'héberger un(e) étudiant(e). Pour plus de renseignements appelez le siège au 01.40.43.59.00 et demandez Perrine Porrot.

“ AU 2 RUE DE L'EGLANTIER À GONESSE

un immeuble de 6 logements sera prochainement rénové. Isolation extérieure, création d'un local de tri, rénovation des parties communes et des pièces humides des logements, les travaux d'amélioration devraient être finis en décembre 2009.

“ DEPUIS LE 2 AVRIL, LE NOUVEAU SITE INTERNET WWW.TOITETJOIE.COM EST EN LIGNE.

Plus convivial, plus fonctionnel et surtout plus complet, vous y trouverez toutes les informations dont vous avez besoin concernant votre compte, votre logement et votre résidence.

Votre enquête de ressources

Si vous n'avez toujours pas répondu à l'enquête de ressources, faites-le sans plus tarder ! Nous vous invitons à retourner au service client votre enquête ou les pièces justificatives manquantes à votre dossier.

Nous vous rappelons que les locataires concernés se voient appliquer, chaque mois jusqu'à la réception de l'enquête complète, une pénalité de 7,62 € auxquels s'ajoute, s'ils ne perçoivent pas l'APL/AL et qu'ils ne résident pas en ZUS, un SLS maximum.

C'est pourquoi, en cas de difficultés ou de perte du document, adressez-vous à votre gardien(ne). Il pourra vous distribuer une nouvelle enquête vierge et il saura vous aider à la remplir. Au siège, le service client reste à votre disposition pour vous aider et répondre à vos questions.

La Fête des Voisins, l'incontournable

Comme chaque année, depuis maintenant 7 ans, Toit et Joie vous invite à participer à cet événement européen qu'est la Fête des Voisins. Cette année, vous pouvez réserver sur votre agenda le **mardi 26 mai 2009**.

**la fête
des
voisins**
Immeubles en fête

Il s'agit de votre manifestation, vous en êtes les propres acteurs. L'objectif de ce moment de partage est de favoriser la connaissance entre voisins et de partager un moment de convivialité. Bien entendu votre gardien(ne) est à votre disposition pour vous aider.

Alors dès maintenant mobilisez-vous et parlez-en autour de vous !

Zoom sur...

Votre sécurité dans un ascenseur

Que vous soyez locataires ou visiteurs, l'ascenseur vous permet d'aller et venir d'un étage à un autre à votre guise.

Vous savez qu'une loi de modernisation des ascenseurs est en cours d'application. Cette mise en conformité s'effectue progressivement jusqu'en 2018. Mais en tant qu'utilisateur vous avez aussi un rôle à jouer pour préserver le bon état de marche de votre ascenseur et éviter tout incident.

Dans tous les cas :

- Ne laissez jamais un enfant non accompagné utiliser l'ascenseur.
- Ne cherchez pas à monter/descendre ou à ouvrir les portes avant que l'appareil ne soit complètement immobilisé à l'étage.

- En cabine, éloignez vous des portes pour ne pas gêner leur fermeture/ouverture. De la même manière, les objets à transporter doivent être installés sans gêner les portes.
- Prenez garde à la "petite marche" qui existe encore sur certains anciens ascenseurs.
- Veillez à ne pas dépasser la charge maximale (transport d'objets lourds) et à répartir les masses dans la cabine.
- Respectez toutes les instructions particulières affichées dans la cabine.

Lorsque l'appareil se bloque :

- Pas de panique. Les ascenseurs sont protégés contre la chute et toutes les cabines sont naturellement ventilées : vous ne manquerez jamais d'air !
- Alerte le gestionnaire de l'ascenseur à l'aide du bouton d'urgence qui se trouve dans la cabine.
- Ne tentez en aucun cas d'ouvrir les portes et de sortir seul. Soyez patient et attendez le technicien qui intervient 24h/24 et qui est, en général, présent dans l'heure.

NON !!!



OK !!



NON !!!



OK !!

